

Règlement du Championnat du Finistère Habitable Osiris

Préambule :

Le Championnat du Finistère Habitable Osiris est organisé annuellement par le CDV29 et les clubs de voile du département

Critères d'acceptation :

- Les compétitions doivent être organisées et déclarées par un club du Finistère (adhérent au CDV29), inscrites au calendrier FFV et antérieures sur l'année de référence à la remise des prix de la soirée des champions.
- Le classement se fait sur des régates courues en OSIRIS.
- Le nombre de bateaux classés doit être au moins de 10 par compétition, tous groupes confondus
- Le nombre de bateaux classés par groupe de classement doit être au moins de 5
- Le bateau est le seul à être pris en compte et donc classé (plusieurs skippers pouvant courir sur le même bateau)
- Le skipper doit avoir sa licence annuelle valide, et être licencié dans un club finistérien. Les licences temporaires ne sont pas prises en compte
- Le bateau doit avoir sa carte Osiris à jour

Méthode de calcul :

Pour chaque compétition, les résultats sont issus du site de la FFV :
<http://www.ffvoile.fr/ffv/sportif/Calendrier/Calendrier.aspx>

Pour chaque compétition pour laquelle les critères de prise en compte ont été respectés, le bateau se verra attribuer un nombre de points selon la formule suivante :

$$\text{Points} = 100 \times (\text{inscrits} - \text{rang} + 1) / (\text{inscrits})$$

-De plus les compétitions seront affectées d'un coefficient selon la durée :

- Régate 1 jour : coefficient 1
- Régate 2 jours consécutifs : coefficient 2
- Régate 3 jours consécutifs : coefficient 3

-Le vainqueur est le bateau qui, à l'issue des épreuves, totalise le plus de points.

Ex Aequo : Les départages se feront selon l'Annexe A §8 des Règles de Course à la Voile 2021-2024 (World Sailing)

Remise des Prix :

La remise des prix aura lieu lors de la cérémonie "La Soirée des Champions", qui récompense les lauréats des différents podiums finistériens de l'année.